

**Comité syndical
du lundi 18 janvier 2010 à 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Paul MINSSIEUX, Jean-Marc PECOLLET, Olivier MARTEL, Maurice GUERRIERI, Michel OZIOL, Michel RUBAN, Daniel DELABRE, Bernard SERVANIN, Françoise GAUQUELIN, Alain CORBIERE, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Claude LASCOMBE, Max OLLAGNIER, Jean-Paul CLEMENT, Serge GRANJON, Danièle MORRETTON, Charles JULLIAN.

Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :

Daniel VAUGE, Michel BONNARD, Roger VIVERT.

Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :

Martine RIBEYRE, Catherine DI FOLCO, Anthony CARRA, Françoise BLANVILLAIN.

Membres titulaires excusés à la séance :

Christian GALLET (pouvoir à Alain CORBIERE), Christian COSTA, Gérard GRANADOS.

Membre suppléant excusé à la séance :

/

Membres titulaires absents à la séance :

André DARTOIS, Jean-Louis GERGAUD, Pierre THIZY, Gérard GRANGE, Alain BADOIL.

Membres suppléants absents à la séance :

Martine LALAUZE, Michel NAVISE, Paul ROCHEFORT, Pierre PERROUD, Michel GAUDIN, Brigitte D'ANIELLO ROSA, René BALME, Catherine MURAT, Georges GLAS, Thierry BADEL, Roland MONSERRET, Marius BESSON, Gérard AUFRAY, Yves GAVault, Pascal BRUCHON, Bernard CHATAIN, Marc MIOTTO, Lorraine BOYER, Guy LHOPITAL

Techniciens présents :

Jean-Marie CHAUCHOT, Receveur Syndical,

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Frédéric MARGOTAT, Sébastien LAURENT, Geneviève AUDUREAU.

• • • • •

Ordre du Jour :

- Adoption du compte-rendu du 16 novembre 2009,
- Débat d'orientations budgétaires 2010,
- Création d'un poste de technicien et demande de financement auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau RM&C,
- Adoption de la convention « Education au développement durable », année scolaire 2009/2010, passée entre le SMAGGA et les associations concernées,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Minssieux ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

La présentation du comité est distribuée en séance et envoyée aux élus absents.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 16 novembre 2009 :

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 16 novembre 2009.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 16 novembre 2009.

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2010 :

M. Minssieux donne la parole à Mme Fargeas qui présente les résultats provisoires du compte administratif 2009 (*diapo 2*) :

- **résultat de l'exercice 2009 :**

investissement :	894 704,48 €	
exploitation :	117 662,98 €	Total : 1 012 367,46 €

- **résultat de clôture tenant compte des résultats antérieurs :**

investissement :	374 727,06 €	
exploitation :	117 662,98 €	Total : 492 390,04 €

Mme Fargeas fait un point sur la dette du SMAGGA (*diapo 3*). Il reste :

- 3 anciens emprunts du SMAVG avec fin de remboursement 2010, 2011 et 2020 (annuités respectives 23 865 €, 25 569 € et 5 937 €),
- deux emprunts contractés en 2009 :
 - 120 000 € sur 5 ans au taux fixe de 3 %,
 - 470 000 € sur 20 ans au taux fixe de 4,28 %.

Elle présente un diagramme de remboursement pour les prochaines années (*diapo 4*) faisant apparaître les emprunts réels et simulés dans les plans de financement (sauf l'emprunt à court terme lié à la TVA).

En réponse à M. Ruban, Mme Fargeas explique que cet emprunt à court terme n'est réalisé que pour un an et qu'il n'est pas représentatif de la dette du syndicat. Elle rappelle que le SMAGGA a souscrit au plan de relance lancé par le gouvernement et qu'il a rempli en 2009 les conditions pour pouvoir bénéficier du versement du FCTVA 1 an après les dépenses ; en effet, plus de 500 000,00 € de dépenses d'investissement ont été enregistrés dans les comptes du SMAGGA.

Mme Fargeas présente le plan de financement du fonctionnement 2010 (*diapo 5*) :

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 388 000,00 €.

M. Servanin fait remarquer que les participations des communes de cette année sont comparables à celles de l'an dernier ce qui prouve que, malgré l'augmentation importante de la participation des communes qui va être proposée, les charges de fonctionnement du SMAGGA sont bien maîtrisées.

Mme Fargeas présente le plan de financement de la communication 2010 (*diapo 6*) : le budget « communication » s'élève à 25 580,00 € (comme l'an passé). Par contre, il est à noter une augmentation significative du budget « éducation à l'environnement » (46 225,00 €) soit un budget total de 71 805,00 €.

Travaux de restauration et d'entretien de berges (*diapo 7*) : Le prévisionnel se monte à 40 000 € TTC. Ce programme ayant vocation à être mené chaque année, il est proposé un financement direct par les communes, sans emprunt. Pour mémoire, en 2009 le syndicat a effectué un emprunt pour ce programme.

Système d'alerte de crues (*diapo 8*) : Mme Spacagna explique qu'il s'agit d'un nouveau programme (prévisionnel : 84 318,00 €) pour lequel une recherche de financement sera faite en cours d'année. Le projet consiste en la mise en place de 3 ou 4 stations hydrométriques pour la surveillance et alerte de crue et enregistrement de données. Une maîtrise d'œuvre est nécessaire pour l'implantation de ce système. Madame Spacagna espère obtenir des financements : en effet au cours de l'année 2010, sera réalisé un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), à faire labéliser par l'Etat, à condition que ce programme intègre une réduction de la vulnérabilité et qu'il existe un lien entre ces actions de lutte contre les inondations et l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Le comité de labellisation doit être mis en place par le ministère de l'Ecologie à partir du printemps 2010.

Travaux de protections locales contre les crues (*diapo 9*) : le SMAGGA étant en attente d'une réponse pour une aide de l'Etat (demande en cours d'instruction), la subvention possible par l'Etat n'apparaît pas dans le tableau. A inscrire au budget : 953 861,96 € de restes à réédifier et 1 040 520,00 € de nouveaux crédits.

Mme Spacagna donne le calendrier prévisionnel des travaux restant à réaliser :

- fin du programme 2009 : Brignais (tranche Pont Lassagne – Pont du Moulin) et Givors/Grigny (Mornantet aval),
- programme 2010 : Brignais (tranche Pont du Moulin jusqu'au Pont Neuf) et Grigny (tranche nœud ferroviaire – passerelle piétons),
- programme 2011 : Brignais (tranche Pont Neuf jusqu'au boulevard des sports) puis, en remontant vers l'amont, Grigny et Montagny. Montant total HT : 1 470 000 €,
- en 2012 : Grigny et Givors – le Mornantet et Brignais – Le Merdanson. Montant total HT : 1 445 000 €

En 2010, recherche de financements, l'objectif étant de maintenir à minima le taux de subvention à 54 % :

- Département : à négocier lors du prochain contrat pluriannuel,
- Etat : financement à solliciter dans le cadre d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour lequel un important dossier est à monter pour les opérations à financer à partir de 2011.
- FEDER : financement de dépenses immatérielles (piste à creuser pour un éventuel financement soit des postes, soit des études) et GRAND LYON.

Mme Spacagna précise que, ne connaissant pas le montant des financements pour 2011 et 2012, les simulations d'emprunts n'ont pas été réalisées. Le plan de financement présenté pour 2010 l'est dans une situation d'emprunt maximale.

M Servanin renchérit en rappelant que les élus ont pris la décision de faire des travaux de protections contre les crues nécessitant des sommes très importantes. Une vraie simulation d'emprunts pour les années à venir pourra être réalisée dans le cadre du second contrat de rivière du Garon, une fois l'ensemble des opérations connu.

Mme Fargeas présente le nouveau programme relatif à l'étude hydraulique sur le ruisseau « La Chassagne » à Thurins (diapo 11) : Montant prévisionnel de ce programme : 11 960,00 €. Mme Spacagna rappelle que ce secteur, lors de la crue de novembre 2008, a subi d'importantes inondations. Il s'avère nécessaire de requalifier l'exutoire de ce ruisseau, ce qui nécessite un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau. Pour ce faire, une étude hydraulique est indispensable pour mesurer l'impact de ces travaux sur le Garon.

En réponse à M. Vivert qui s'interroge sur l'obligation de réaliser cette étude dont le coût paraît disproportionné par rapport au montant des travaux, Mme Spacagna précise que cette étude est indispensable, ces travaux étant soumis à autorisation Loi sur l'Eau, avec montage d'un dossier, enquête publique, et que, par ailleurs, le montant des travaux, qui reste à préciser, risque d'être important ; un premier chiffrage réalisé pour redimensionner l'évacuation était de l'ordre de 60 000 € HT.

Etudes préalables au 2nd contrat de rivière du Garon (diapo 12) : Mme Spacagna rappelle que 316 940 € ont été prévus dans le budget 2009. Des financements de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes sont prévus.

Mme Spacagna informe les élus que les études « Pollutions agricoles » et « Pollutions domestiques et industrielles » ont été attribuées (réunions de lancement le 19.01.10) ; 4 campagnes de mesures sont prévues sur une durée de 16 mois.

Les offres reçues pour l'étude « Gestion quantitative de la ressource en eau » ont été analysées et l'attribution sera faite prochainement.

Arrivée de M. Martel

En ce qui concerne le « Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales », Mme Spacagna précise que le cahier des charges de cette étude est à élaborer. Elle essaiera de faire en sorte que cette étude produise des résultats exploitables pour le 2nd contrat, aux mêmes échéances que les études « pollutions ». Le montant de cette étude sera bien plus élevé que ce qui a été initialement prévu.

En réponse à M. Lascombe qui souhaite connaître le calendrier prévisionnel jusqu'à la date de la signature du 2nd contrat de rivière du Garon, Mme Spacagna estime que la signature devrait avoir lieu en 2012. En 2011, le programme des actions sera précisé, sachant que, si la création d'un poste de technicien est validée, elle pourra se consacrer davantage à l'élaboration de ce 2nd contrat de rivière et notamment, aller rencontrer les communes et maîtres d'ouvrage potentiels en 2010. Elle informe également les élus que l'arrêté préfectoral validant la composition du comité de rivière nous est parvenu fin décembre 2009. Une réunion sera fixée en avril pour travailler sur la rédaction du règlement intérieur.

Prévisionnel avance de TVA (diapo 13) : Montant total : 208 760,28 €. Emprunt à court terme estimé à 114 000,00 € au taux de 3 % sur 1 an.

Synthèse du prévisionnel Budget Primitif 2010 Dépenses : (Diapo 14) :

Budget fonctionnement 459 805,00 €
Budget Investissement : 2 567 199,96 € dont 1 345 780,62 € de nouveaux programmes.

Prévisionnel de l'augmentation de la participation des communes : (diapo 15) :

M. Servanin confirme l'augmentation significative des participations. Il rappelle qu'il existe des disparités de montants selon les communes : certaines sont encore concernées par les anciens emprunts du SMAVG. Pour les communes non concernées par ces emprunts, l'augmentation des participations est de l'ordre de 28 %. Les deux principales causes de cette augmentation sont :

- les travaux de protections contre les crues (50 % de l'augmentation) et l'entretien et restauration des berges (environ 20 % de l'augmentation) : soit un total d'environ 70 % de l'augmentation des participations pour les travaux,
- les études préalables au 2nd contrat de rivière du Garon : environ 15 % de l'augmentation de la participation.

La « communication » contribue pour 9 % à cette augmentation, en raison de l'augmentation du budget consacré à l'éducation au développement durable. Par contre, deux tranches sont en diminution : les frais de fonctionnement et l'informatique. M. Servanin espère que ces indications aideront les délégués du SMAGGA à expliquer cette augmentation au sein de leur conseil municipal.

Mme Morretton estime que ces chiffres induisent un sentiment d'augmentation exponentielle qui inquiète les élus. M. Minssieux souligne que c'est la contrepartie d'appartenir à un syndicat actif et qu'il faut néanmoins préciser que ces sommes correspondent à 6,33 €/habitant.

En réponse à M. Lascombe qui se demande comment expliquer les différences des taux d'augmentation entre les communes, Mme Spacagna précise que, suite à la mise à jour annuelle des chiffres de population, le calcul a été fait en prenant en compte les chiffres officiels de la population au 1^{er} janvier 2010. D'autre part, le nombre d'habitants de certaines communes, situées sur 2 bassins versants, a été rectifié à la baisse ; exemple pour la commune de Charly : un décompte réel de la population par bassin versant a été faite et le nombre d'habitants sur le territoire du SMAGGA a donc diminué, Mme Fargeas rappelle également que certaines communes sont toujours soumises au remboursement des emprunts du SMAVG et certains sont arrivés à échéance en 2009.

Mme Blanvillain demande comment ont été calculés les pourcentages de répartition pour la réalisation des travaux, car les montants affectés aux communes de l'amont qui ne bénéficient pas de ces travaux, sont énormes pour le budget des petites communes. Mme Spacagna précise que la clef de répartition (le solde des travaux après subventions est pris en charge à 30 % par les communes bénéficiant des travaux et à 70 % par l'ensemble des communes, au prorata de la population) a été inscrite dans les statuts votés lors de la constitution du SMAGGA au 1^{er} janvier 2007. M. Minssieux rappelle que les élus du nouveau mandat sont obligés de travailler en tenant compte des statuts validés par les élus du syndicat du mandat précédent.

M. Lascombe estime que les petites communes de l'amont, ayant de petits budgets, rencontrent effectivement des difficultés pour payer des travaux de protection pour les communes de l'aval, sans aucune contrepartie. La solidarité doit continuer à s'exprimer mais il souhaite que les communes de l'amont bénéficient également d'un retour par les communes de l'aval, mais en envisageant de programmer dans le prochain contrat de rivière des actions préventives de protections contre les inondations sur les communes de l'amont (bassins d'infiltration, surfaces drainantes...), actions qui permettraient de diminuer l'impact sur l'ensemble du territoire.

M. Minssieux propose que le débat sur les clefs de répartition se poursuive avant le démarrage du 2nd contrat de rivière. Une remise en cause des décisions des anciens élus peut être envisagée, sachant que les dépenses liées aux travaux de protection contre les crues vont continuer à augmenter.

Mme Blanvillain pense que le syndicat agit au mieux mais elle estime que des erreurs ont été commises dans l'attribution de permis de construire dans des zones inondables et qu'aujourd'hui l'ensemble des communes paient pour cela.

M. Jullian espère que le 2nd contrat de rivière du Garon permettra d'ouvrir à nouveau ce débat. Il serait intéressant de voir ce que le SAGYRC va réaliser au niveau de l'Yzeron qui a des problématiques similaires aux nôtres. En ce qui concerne le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, il serait nécessaire d'avoir une approche plus concrète de ce que chaque commune va apporter par rapport à cette problématique.

M. Minssieux rappelle que la lutte contre les inondations est une partie des objectifs du syndicat, la qualité de l'eau et la protection des nappes phréatiques pour l'alimentation en eau potable, concernent également toutes les

communes.

M. Martel pense également qu'il faut identifier les actions qui pourraient être menées sur les communes de l'amont et revoir la clef de répartition.

M. Minssieux estime que les exigences relatives à la qualité des nappes phréatiques, de la qualité de l'eau des rivières... vont aller en augmentant ; il propose que les membres du bureau travaillent sur les éventuels changements à apporter au fonctionnement du SMAGGA.

Faisant suite à l'intervention de M. Pecollet qui estime que les demandes pour les communes sont de plus en plus importantes, Mme Morretton s'insurge contre le fait qu'il faille réaliser obligatoirement une étude pour le changement de 70 m de canalisations. Elle s'interroge également sur la légitimité du travail d'éducation à l'environnement réalisé par le SMAGGA dans les écoles primaires et les ACM. M. Martel pense que notre action sera effectivement inutile s'il s'agit seulement de transmission de connaissance sans qu'il y ait de changement des comportements.

M. Minssieux émet l'idée d'organiser une sorte « d'états généraux » du SMAGGA à la place de la prochaine conférence « Les entretiens du Garon » ce qui permettrait aux élus de débattre entre eux pendant une journée de tous ces problèmes de fond, et en invitant éventuellement des experts.

M. Vivert s'interroge sur l'opportunité d'installer le système d'alerte de crue sur la commune de Thurins entraînant pour la municipalité une participation dans le cadre des 30 % pour les communes bénéficiaires. Mme Spacagna précise que cette participation sera affectée, non pas aux communes où seront localisés les systèmes d'alerte de crue, mais aux communes qui en bénéficieront (dont la commune de Thurins).

Concernant les travaux de protection contre les crues, M. Vivert souhaite que le SMAGGA se fixe une politique d'investissement sur un long terme afin d'éviter des « à coups » sur les budgets communaux. Il s'interroge également sur les aides possibles que le syndicat peut espérer dans le cadre du 2nd contrat de rivière. Mme Spacagna explique qu'aujourd'hui la priorité des aides va aux actions de restauration du milieu. Mme Gauquelin renchérit en précisant que les aides, dans le cadre des PAPI, sont accordées à la condition de respecter les zones d'expansion de crue et que les travaux entraînent une réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ; d'autre part il faut que ces travaux soient en lien avec les projets d'aménagement du territoire des communes.

M. Faurat estime que le Schéma Directeur des Eaux Pluviales est un élément très important. Il pense que la clef de répartition actuelle n'est pas si mauvaise. Il insiste sur le problème de la quantité importante d'eaux pluviales dans les réseaux et de la montée très rapide des eaux en cas de fortes précipitations en raison de l'augmentation des surfaces imperméables.

M. Faurat estime qu'il faut respecter les zones d'expansion naturelles de crue et ne pas construire sur ces zones. Il existe des habitations qui sont là depuis 300 ans, qui n'étaient jamais inondées et qui le sont aujourd'hui. Il estime qu'il y a une raison à cela. Il se souvient avoir vu, en 1956, 80 cm d'eau sur l'actuelle zone commerciale de Givors (vers le magasin Carrefour) qui était alors vierge. Le problème est de savoir si toutes les communes sont d'accord pour travailler dans le même sens et décider de ne pas construire dans les 300 m longeant les cours d'eau.

M. Servanin estime qu'une analyse sur l'évolution des participations sur les 4 ou 5 dernières années serait intéressante.

Mme Fargeas rappelle qu'avant 2007, le SMAVG avait également la compétence « assainissement » et qu'il est donc impossible de faire des comparaisons.

Pour la bonne compréhension de toutes ces données, M. Lascombe insiste sur l'importance du travail de communication à faire par le SMAGGA au niveau des communes.

M. Minssieux informe les élus que la loi du 6 février 1992 a institué le principe d'un Débat d'Orientations Budgétaires, préalable au vote du budget primitif.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2010 en vue de la préparation du budget primitif 2010, en particulier sur les thèmes de la participation des communes, des programmes d'investissement et financements possibles, de la dette du syndicat, les membres du comité prennent acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2010, présenté ce jour.

3. Création d'un poste de technicien :

(diapo 16)

M. Minssieux rappelle que l'effectif du syndicat s'élève à 3,5 personnes à temps complet. Les objectifs du syndicat sont en constante augmentation et les travaux demandent un important travail de suivi. M. Margotat passe beaucoup de temps sur le terrain pour le suivi de la brigade de rivière et les relations avec les riverains. Mme Spacagna a la charge des travaux de protection contre les crues et de la préparation de tous les dossiers relatifs au 2nd contrat de rivière et son emploi du temps est saturé. Les membres du bureau ont donc travaillé sur la création d'un poste de technicien.

Mme Spacagna estime qu'il faut revoir la répartition des tâches ; elle souhaite que le nouveau technicien possède une compétence en hydraulique et une expérience de suivi de chantiers afin de la soulager dans la surveillance du bon déroulement des travaux de protection contre les crues. Elle présente le tableau récapitulant les missions affectées à ce technicien :

- Conduite des opérations des travaux de protection contre les crues
- Préparation du second contrat de rivière du Garon
- Suivi du bassin versant
- Communication

Mme Spacagna précise que cette création de poste lui permettra de se recentrer sur le 2nd contrat de rivière, d'aller dans les 27 communes pour travailler sur les programmes d'actions à définir et de s'investir dans les recherches de financements. M. Minssieux renchérit en précisant que cela permettrait à Mme Spacagna de retrouver du temps pour son travail de chargée de mission avec, entre autre, la recherche de financements extérieurs qui est très consommatrice de temps.

M. Minssieux estime que peu d'entreprises sont capables d'un travail efficace en rivière et qu'il faut un suivi quotidien par du personnel compétent pour s'assurer que les travaux sont effectués dans le respect du milieu.

M. Lascombe souhaite que le nouveau technicien, en plus du travail relatif aux travaux de protection contre les crues, s'occupe également des travaux préventifs qui pourraient être réalisés sur l'ensemble du territoire du SMAGGA.

M. Corbière souhaite quant à lui, qu'il puisse apporter de l'aide et du conseil aux élus des communes qui doivent monter des dossiers relatifs à des travaux hydrauliques.

Mme Spacagna précise que, dans le cas d'un recrutement contractuel, il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée d'une durée d'un an.

M. Minssieux propose aux délégués d'adopter la délibération concernant la création d'un poste de technicien supérieur territorial (catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} février 2010.

Nombre de votants :	22
Pour :	21
Contre :	1
Abstention :	0

Adoption à la majorité de la délibération approuvant la création d'un poste de technicien supérieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2010.

4. Demande de financement pour le poste de technicien, assistant du chargé de mission :

(diapos 17 et 18)

M. Minssieux indique que ce poste de technicien, assistant au chargé de mission peut être financé, pour 2010, dans le cadre de la préparation du 2nd contrat de rivière du Garon, par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (dépenses de fonctionnement et d'investissement) et par la Région Rhône-Alpes (dépenses de fonctionnement)

Plan de financement prévisionnel :

Montant total prévisionnel :	44 300 €
Agence de l'Eau :	14 000 €
Région Rhône-Alpes :	17 720 €
SMAGGA :	12 580 €

M. Minssieux demande l'accord aux délégués pour solliciter le financement de ce poste pour l'année 2010 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes.

Nombre de votants : 22
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1

Adoption à la majorité, de la délibération autorisant le Président à solliciter le financement du poste d'assistant au chargé de mission, pour l'année 2010, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes.

5. Adoption de la convention « Education au développement durable » passée entre le SMAGGA et les associations d'animations pour l'année scolaire 2009/2010

(diapos 19, 20, 21 et 22)

M. Minssieux indique que, suite à l'appel à projets validé en comité syndical du 26 mars 2009, le programme d'éducation au développement durable pour 2009/2010 doit être mis en œuvre. Sur les 5 associations d'éducation au développement durable qui ont fait parvenir un projet au SMAGGA, 4 ont été retenues :

- La Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA),
- La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA),
- Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE),
- NATURAMA.

M. Martel souhaite que les associations d'animation impliquent les élus et les parents d'élèves sur cette démarche d'éducation au développement durable. Des consignes ont été données dans ce sens aux 4 associations qui doivent prendre contact avec les délégués du SMAGGA afin qu'il y ait une restitution sur l'espace public, que les habitants soient au courant de ce qui est fait sur la commune et puissent en voir le retour.

La participation financière est la suivante :

- Une subvention de 200 €/demi-journée d'animation,
- Un forfait de 10 % du montant global de la subvention (ou minimum de 500 €) pour la préparation des animations, la rédaction du bilan, la réalisation de photos ou films, les réunions....

Un acompte de 30 % sera versé à la signature de la convention, le solde à la réception du bilan.

M. Minssieux informe les élus que M. Granados, excusé à la réunion, a souhaité que l'on remplace la phrase « « si l'établissement scolaire ou l'ACM accueille un public handicapé, les animateurs devront s'adapter à ce public » page 3 de la convention, par la phrase : « si l'établissement scolaire ou l'ACM accueille un public en situation de handicap, les animateurs devront s'adapter à ce public ».

M. Minssieux propose aux délégués d'approuver le modèle de convention (projet envoyé aux délégués avec la convocation) qui précise les engagements du SMAGGA et des associations ainsi que la participation financière attribuée à chacune d'elle.

Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Adoption à l'unanimité du modèle de convention « Education au développement durable » passée entre le SMAGGA et les associations d'animations pour l'année scolaire 2009/2010.

6. Questions diverses :

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Prochaines réunions (toujours confirmées par convocation) :

- Vendredi 19 février 2010 à 16 h 30 : CAO
- Vendredi 19 février 2010 à 17 h : BUREAU
- Mardi 2 mars 2010 à 17 h 30 : COMITE SYNDICAL (vote du budget)